



Avec le SNUipp-FSU,  
renforcer le pouvoir d'agir enseignant

Changeons l'école, **votons** !  

SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 27 septembre 2018

à M. le Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale du  
Tarn  
69 avenue du Maréchal Foch  
81013 Albi Cedex 9

Objet : modalités de remplacement dans le premier degré

Monsieur le Directeur Académique,

Vous avez adressé le 21 septembre 2018 une note de service aux remplaçant.es du département. Nous tenons à vous alerter sur certains points.

Tout d'abord, les membres CHSCT de la FSU 81, lors du CHSCT du 20 décembre 2017, avaient fait voter des préconisations pour améliorer immédiatement les conditions de travail des remplaçant.es :

- limitation du temps de trajet ;
- délimitation des horaires d'appel des secrétariats pour communiquer et informer les personnels remplaçants ;
- prise en charge de l'ensemble des déplacements (notamment lorsque l'enseignant se déplace sur deux écoles distinctes le même jour) ;
- formation conséquente et sur le temps de classe des personnels remplaçants.
- qu'une réunion sur temps de travail entre la DSDEN et les remplaçants soit mise en place pour expliquer et harmoniser les règles de fonctionnement.

Pour le SNUipp-FSU 81, la prise en compte de ces vœux, qui sont issus des remontées du terrain, répondraient à un grand nombre d'interrogations, de doutes et d'inquiétudes que peuvent avoir les remplaçant.es à la lecture de votre note de service.

Nous vous demandons donc, Monsieur le DASEN, de prendre en compte rapidement les vœux formulés dans cette instance pour améliorer rapidement les conditions de travail des remplaçant.es

Nous avons été par ailleurs informé que des réunions entre remplaçant.es et IEN avaient été tenues dans certaines circonscriptions. Nous vous alertons là aussi sur certains points qui nous préoccupent :

Concernant les animations pédagogiques, nous avons été alertés sur le caractère

obligatoire du contenu de ces animations pour certaines remplaçant.es. Nous vous rappelons, Monsieur le DASEN, que les animations pédagogiques "obligatoires" n'existent pas dans les textes ! Le caractère obligatoire concerne seulement les obligations de services, soit 18 heures. Le choix du contenu est totalement libre ! Nous serons très vigilants quant à l'observation de la liberté pédagogique de chaque enseignant.

Par ailleurs, certains de vos IEN demandent à nos collègues leurs coordonnées téléphoniques personnelles. Même si l'usage du téléphone portable peut présenter des avantages y compris pour le ou la remplaçant-e, il est incongru d'exiger l'utilisation de moyens personnels privés à des fins professionnelles. Dans toute entreprise qui se respecte, dès lors qu'un personnel est mobile, un téléphone portable lui est octroyé aux frais de l'entreprise. Nous vous demandons donc de bien faire préciser que la transmission des numéros de portables est facultative.

Enfin, la situation des remplacements du mercredi matin n'est, pour nous, toujours pas réglée. Il existe au sein de chacune de nos circonscriptions des fonctionnements différents. Le SNUipp-FSU 81 déplore qu'une décision départementale ne puisse pas être actée par la DSDEN afin de garantir la tranquillité d'esprit et de faciliter l'organisation des personnels.

Depuis des années, le SNUipp-FSU 81 revendique, lors de chaque instance de carte scolaire, la création massives de postes de remplaçant.es pour d'une part éviter les trop nombreuses périodes où nous ne sommes pas remplacés dans nos classes, et d'autre part pour reconstituer une brigade de formation continue pour que nous puissions tous et toutes partir en stage régulièrement sur des temps de formation de plusieurs semaines. Pour nous, c'est prioritairement la création de poste qui améliorera l'efficacité du remplacement dans le département.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81,

Les co-secrétaires, Bastien Alberty, Bérengère Bascoul , Valérie Clerc, Thomas Verdier

